



Moyens de recouvrement d'une creance

Par **littaye**, le **15/10/2009** à **10:17**

Bonjour,rnrnJe suis responsable de la restauration collective. nous gérons différents types de restaurant sur tout le territoire national: régie directe, restaurant inter-administratif, restaurant inter-entreprise, ou encore restaurant conventioné.rnLa gestion de ces restaurants est assurée par des associations de gestion (loi 1901), composées de présidents, trésoriers et autres.rnEn l'espèce, un de nos restaurants a récemment fait l'objet d'un cambriolage. Le suspect a été arrêté puis condamné par le tribunal. de ce fait, cette personne est déclarée redevable de la somme de 1200 € envers notre association; or, cette personne est non solvable.rnMa question est de savoir quels sont les moyens dont nous disposons pour recouvrir cette créance.rnJe vous remercie par avance.rnTrès cordialement